



Sci/is : se sortie de la pv professionnelle

Par **uhlan**, le **03/07/2008 à 18:34**

Bonjour, rnrnJe souhaite céder un bien professionnel exploité en sarl et détenu à travers une SCI. Les 2 sociétés sont soumises au régime de l'IS ; nous en sommes actionnaires chacun à 50%, mon épouse et moi même. rnrnNotre nouveau projet étant d'exploiter la gestion de gîtes, nous pensons conserver la sarl, qui pour un prix de vente n'excédant pas 300 KE devrait être exo des pv profesionnelles. rnrnPour la SCI, ceci afin d'éviter la double imposition, nous pensons créer une nouvelle SCI imposée cette fois-ci à l'IR, qui achèterait, pour un montant réaliste et raisonnable les actifs de la SCI actuelle ; ainsi la SCI actuelle paiera l'impôt sur la PV professionnelle puis nous paierons l'IR sur la distribution des dividendes. rnrnLa nouvelle SCI pourra ainsi revendre le bien acquis en payant l'impôt sur la PV mais sans distribuer les dividendes qui serviront à un nouvel investissement immobilier. rnrnAinsi nous nous retrouverons avec SCI classique soumise à l'IR et une sarl d'exploitation. rnrnCe montage est-il possible ??? rnrnOu y a-t-il d'autres solutions ?rnrnMerci de vos réponses éclairées.